



Passerelle

La lettre de Jouy Environnement et Patrimoine

Janvier 2014

JEP VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2014

L'AVENIR DU PLATEAU DE SACLAY

Le décret tant attendu concernant la zone de protection naturelle, agricole et forestière a été publié au Journal officiel du 31 décembre 2013. Il indique que la superficie totale de la zone est de 4 115 ha environ, dont quelque 2 469 ha de terres agricoles. Ce décret détermine les parcelles cadastrales classées, en totalité ou pour partie.

Ce texte prévoit que les cartes qui lui sont annexées devront être affichées pendant deux mois dans chacune des communes concernées (donc notre commune) et seront mises à disposition sur le site Internet de l'Etablissement public de Paris-Saclay.

Vient également d'être publié (JO du 28 décembre 2013) pour application le décret concernant le Schéma Île-de-France 2030 (Sdrif) après avis du Conseil d'Etat.

Le Sdrif fixe des objectifs en matière de construction de logements (70.000 nouveaux logements par an), de développement des transports en commun (construction des nouvelles lignes de métro du Grand Paris Express et amélioration des réseaux existants),

Bien que la ministre Cécile Duflot déclare dans un communiqué que "*Le projet d'aménagement du plateau de Saclay ne se fera pas au détriment des terres agricoles*", le passé et notre expérience nous incitent à rester très vigilants.

Ainsi, le Contrat de Développement Territorial du sud du plateau qui sera prochainement soumis à enquête publique prévoit pour les dix prochaines années 9500 logements familiaux et 8000 logements étudiants.

Ce contrat qui s'inscrit dans le Schéma Global Territorial (SGT) ainsi que celui en préparation pour les deux communautés d'agglomération de Versailles Grand parc (VGP) et Saint Quentin en Yvelines avec un objectif de 3268 logements par an détermine une croissance globale de près de 4% de la population par an.

Bien que nous puissions saluer la détermination des associations ayant œuvré pour la sauvegarde des terres agricoles, nous devons néanmoins rester très vigilants car le spectre du Grand Paris et le projet initial de Christian Blanc perdurent et même se trouvent en matière d'urbanisation dépassés, ce qui impactera notre environnement et la qualité de vie dans l'ensemble de la vallée de la Bièvre.

L'EVOLUTION DES TRANSPORTS COLLECTIFS DANS LA VALLEE ET SUR LE PLATEAU SELON LE SDRIF

Le SDRIF décline quatre objectifs dans le domaine des transports collectifs :

- moderniser et optimiser les réseaux existants, pour répondre aux besoins immédiats des Franciliens ;
- répondre aux besoins de déplacements de banlieue à banlieue ;
- organiser l'offre de transports collectifs dans la grande couronne, afin de répondre aux besoins de desserte de plus en plus affirmés des bassins de vie et de liaisons de pôles à pôles ;
- promouvoir les nouveaux systèmes de mobilité.

Au titre des deux premiers objectifs, Jouy et la vallée seront concernés par le prolongement en 2020 vers Versailles de la liaison Tram-Train Evry-Massy. Cette liaison qui empruntera le parcours de la ligne C devrait fournir aux usagers un meilleur confort et une meilleure accessibilité, une amplitude horaire élargie, un temps de parcours réduit (18min au lieu de 23min entre Massy et Versailles) et surtout une amélioration de l'environnement sonore des riverains. Cependant le maintien du trafic de fret sur le tronçon de la vallée nous rend circonspects sur tous ces avantages chiffrés annoncés. En fait, le principal changement induit par ce projet sera une liaison fluide et sans changements avec Evry, Massy qui devrait inciter bon nombre des salariés de ces grandes zones d'emploi à venir se loger dans la vallée.

Concernant le troisième objectif, c'est la réalisation du Métro **Grand Paris Express (GPE)** notamment sa partie sud sur le plateau de Saclay qui nous concerne. Les élus des Yvelines ont enfin abandonné l'idée d'une infrastructure lourde et enterrée. Le schéma de transport du SDRIF distingue deux phases. La première, à moyen terme, prévoit le prolongement de la liaison actuelle de bus en site propre (TCSP) Massy – Ecole Polytechnique jusqu'au Christ de Saclay (2015) puis vers Saint Quentin en Yvelines. A plus long terme, « selon l'avancement de l'aménagement du plateau de Saclay », la branche du Grand Paris Express entre Orly et La Défense sera réalisée vers 2030.

Bien que le Premier Ministre se soit engagé à réaliser l'ensemble du projet GPE, ce séquençage et cet étalement, voulus par l'Etat et la Région, devraient demander du temps pour valider et quantifier les besoins, pour définir le mode de liaison le plus approprié et aussi de vérifier que les financements de ces projets lourds sont bien présents.

Sur le site web de JEP vous trouverez

- *le document de la consultation publique relative au prolongement du tram-train*
- *l'annexe du SDRIF concernant la vallée de la Bièvre et le lien vers l'ensemble du document*

NUISANCES SONORES DUES A L'AERODROME DE VILLACOUBLAY

Après la signature de la charte qualité de l'environnement sonore de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay en 2012, la Commission Consultative de l'Environnement dont nous sommes partie prenante, s'est réunie à plusieurs reprises durant l'année 2013. Ces rencontres ont permis de mieux définir la procédure de réclamation lorsqu'il est nécessaire de réagir quand des survols intempestifs surviennent.

D'autre part, l'examen détaillé de l'ensemble des vols d'hélicoptères sur une semaine a permis d'observer que, sur les trois axes homologués relatifs aux trajectoires d'approche et de départ, celui qui nous concerne directement, en l'occurrence l'axe ouest, est généralement bien respecté avec, pour le décollage, une montée verticale à l'altitude maximale de 1500 pieds pour survoler ensuite l'A86, évitant ainsi au mieux toute habitation.

Il est apparu que, compte tenu de la grande proximité de l'axe sud par rapport à Bièvres, c'est cette commune qui subit le plus de nuisances engendrées par les vols d'hélicoptères.

En revanche, pour Jouy, nous pouvons considérer que la cohabitation avec la base concernant cette activité est maintenant apaisée, seuls les vols relatifs aux entraînements du RAID sur lequel la base n'a aucune autorité, peuvent venir perturber, par moment, notre tranquillité sonore, notamment au-dessus du Parc de Diane.

MARCHE DE LA BIEVRE 2014

La 32ème Marche de la Bièvre aura lieu le dimanche 18 mai 2014.

Trois parcours balisés vous permettront de participer à l'évènement pédestre incontournable de la région parisienne.

Marche à la Lune (50 Km) : départ du parvis de Notre Dame à Paris, samedi à minuit.

Marche à l'Aurore (30 Km) : départ de Verrières le Buisson à 4H00.

Marche au Soleil (21 Km) : départ de Bièvres à 8H.

Arrivée à la salle des fêtes de Saint Cyr l'Ecole.

Les points forts de la marche 2014 :

A la sortie de Paris, les marcheurs à la Lune emprunteront la "Promenade des Aqueducs", inaugurée il y a un peu plus d'un an. Le parc de Sceaux leur ouvrira exceptionnellement ses portes pour une traversée au clair de lune.

Tous les marcheurs retrouveront le campus HEC, parcours toujours apprécié, avant d'aborder pour la première fois le vallon Saint Marc.

Renseignements, inscriptions et itinéraires, à partir du 15 février 2014 sur le site : <http://marche.bievre.org/>

Comme chaque année, JEP se mobilisera pour la réussite de cette manifestation qui a permis à des milliers de marcheurs de découvrir la vallée de la Bièvre avec ses bois, ses sentiers, prairies et étangs et de les sensibiliser ainsi à la sauvegarde de cet environnement. Les bénévoles de JEP participent au balisage/débalisage des tronçons, à la sécurité de certains passages et à la tenue des stands d'inscription et de ravitaillement. Nous avons besoin de renforcer notre équipe de bénévoles.

Dès à présent, que vous soyez marcheurs ou bénévoles, retenez ce week-end du 18 mai 2014 et parlez-en autour de vous. Pour toutes informations sur ;

- la marche (à partir du 15 février) : <http://marche.bievre.org/>
- la participation de JEP à l'organisation : michel.courson@bbox.fr

NOS SORTIES 2013...et 2014

Elles constituent la partie vivante de nos activités et, hormis la coupure des vacances, elles sont mensuelles et alternent entre promenades pédestres en milieu naturel ou visites hors Paris (de Versailles à Jouy par la forêt, domaine de Madame Elizabeth à Versailles, le château de Groussay, la Cour des Senteurs à Versailles...) et visites de la capitale avec un guide professionnel, l'année écoulée nous a ainsi permis de visiter, à Paris, le quartier de la Madeleine, la Montagne Sainte-Geneviève, le quartier de Grenelle et le quartier Montorgueil.

Pour connaître leurs dates et leurs buts, n'oubliez pas de consulter L'Agenda ou notre site Internet ou celui de la commune. D'ores et déjà, nous pouvons vous indiquer notre découverte guidée du 11 février « en descendant la colline de Chaillot ».

Site JEP

Nous vous invitons à découvrir le nouveau site web de Jouy Environnement et Patrimoine. Prenez note de sa nouvelle adresse :

<http://www.jouyenvironnementpatrimoine.fr/>

Il vient en accompagnement de Passerelle. Actualisé tout au long de l'année, vous y trouverez, des dossiers complémentaires, nos informations et nos réactions sur l'actualité environnement et patrimoine de Jouy et de sa proche région, Plateau de Saclay notamment, les annonces de nos sorties et quelques photos souvenirs des dernières réalisées.

A noter pour 2014 : nous fêterons les 25 ans de JEP !

Un dossier illustré sera consacré à cet événement : toutes les contributions sont les bienvenues : photos, vidéos, témoignages, ...

D'une manière générale, n'hésitez pas à nous faire part de vos réactions, de vos suggestions d'articles grâce à la rubrique contact du site.

Adhésion ou Renouvellement d'Adhésion

Nom : Prénom : Profession : Tél. :
Adresse : courriel :
Adhère ou renouvelle mon adhésion à J.E.P. en tant que membre*

Et verse la cotisation annuelle de : pour l'année 2014

**Chèque à l'ordre de Jouy.Environnement et Patrimoine (JEP)
Chez Michel COURSON 33 rue Chagnot 78350 Jouy-en-Josas**

*Membre actif :	15 €	Membre bienfaiteur :	38 €	Signature
Couple actif :	27 €	Couple bienfaiteur :	45 €	
Famille active :	38 €	Famille Bienfaitrice :	53 €	